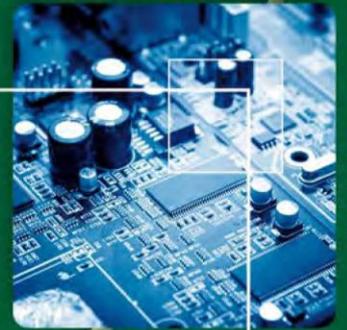


AWS[®]

Charte RSE

TRADUCTION



INTERPRÉTARIAT



ÉDITION/PAO



LOCALISATION



Sommaire

Généralités	3
Les axes clés.....	4
Le pacte Mondial de l'ONU	5
Règles de déontologie en Management	6
La politique d'Achats responsable d'AWS	7
La politique sociale et éthique	8

Généralités

Suivi des modifications		
Indice	Date de modification	Objet de la mise à jour
A	12/10/2015	Création
B	26/12/2018	Mise à jour

AWS a pris des engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. Le respect de ces engagements s'inscrit dans une démarche, basée sur le volontariat, et constitue la clé du développement durable à long terme de l'entreprise.

Les axes clés

La politique de développement durable et sociétal est gérée par le Responsable RSE d'AWS qui veille à la prise en compte des principes RSE dans la stratégie de l'entreprise et fédère l'ensemble des parties prenantes autour d'initiatives concrètes telles que :

- *La sensibilisation des équipes AWS aux problématiques RSE,*
- *La création de partenariats avec des organismes spécialisés RSE,*
- *La mise en place d'une politique Achat responsable,*
- *La signature des pactes d'engagement permettant de cadrer notre politique RSE.*

Le dialogue avec les différents intervenants en interne et en externe constitue le point d'alimentation principal de notre politique développement durable. Il permet notamment d'identifier les attentes de chaque intervenant, et de confronter les pratiques d'AWS à celles du secteur.

Au-delà, AWS souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques RSE en organisant régulièrement des audits réalisés par des sociétés spécialisées et en communiquant de façon régulière en interne sur les initiatives en cours et à venir.

Le pacte Mondial de l'ONU

AWS est signataire depuis 2015 des dix principes du Pacte mondial de l'ONU. Ces principes portent sur quatre grands thèmes :

Droits de l'Homme

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- Principe 2 : *elles doivent elles-mêmes veiller à ne pas se rendre complices* de violations des droits de l'homme.

Normes de travail

- Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants,
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
- Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Règles de déontologie en Management

AWS est signataire des règles de déontologie de notre métier. Le code de déontologie de la convention collective Syntec est articulé autour de sept valeurs fondamentales :

Compétence

- Dans le cadre des prestations qu'ils réalisent, les prestataires de services de traduction s'engagent à mettre à disposition toutes les compétences nécessaires à leur bonne exécution et s'en porte garants.
- Ils s'engagent à entretenir et développer dans la continuité son capital de compétences. Ils s'engagent à décrire, suite à toute demande de tout prospect ou Client, son système de gestion de la qualité,
- Ils s'engagent à démontrer sa capacité à progresser et à innover, dans un milieu en constante évolution, et à maintenir leurs méthodes aux standards les plus évolués.

Transparence

- Les entreprises de prestation de services de traduction s'engagent à communiquer toutes les informations publiées ou non confidentielles, relatives à leur organisation, leur structure capitalistique, leurs liens avec d'autres activités, notamment au cas où elles appartiennent à un Groupe.
- Dans ce cadre, les prestataires de services de traduction font connaître à leur Client les liens qu'ils soient capitalistiques, financiers ou commerciaux qu'ils entretiennent avec des partenaires, des fournisseurs et d'autres Clients qui seraient susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans le cadre de l'exécution de leurs missions.
- Lorsqu'ils se présentent en groupe conjoint avec d'autres sociétés de traduction dans le cadre d'un appel d'offres, ils communiquent en toute transparence avec le client sur la nature des liens entretenus entre elles.

Intégrité

- Les prestataires de services de traduction s'engagent à réaliser leurs missions en toute indépendance d'esprit : ils font de l'honnêteté intellectuelle leur règle de conduite dans toutes leurs relations avec leur Client, et ils s'engagent à ne pas subordonner l'intérêt de leur Client à leurs intérêts propres, commerciaux ou de toute autre nature.

Devoir de conseil

- Les engagements du prestataire de services de traduction s'inscrivent dans une relation contractuelle.
- Indépendamment de l'obligation contractuelle qui est la sienne, le prestataire de services de traduction s'impose de manière systématique un devoir de conseil auprès de son Client.
- Ses facturations reflètent la valeur des services rendus et tiennent compte des responsabilités prises ainsi que des éventuels engagements spécifiques requis par le Client.

Confidentialité

- Le prestataire de services de traduction s'engage à garder confidentielles les informations de nature non publique dont il est amené à avoir connaissance de la part de son Client dans le cadre de la mission qu'il mène auprès de ce dernier. A cette fin, il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

Loyauté

- Vis à vis de son Client, le prestataire de services de traduction s'engage à des pratiques commerciales loyales.
- Vis à vis de ses concurrents, le prestataire de services de traduction s'engage à des pratiques saines et loyales fondées sur le respect dû aux professionnels du même métier.
- Vis à vis de ses partenaires, le prestataire de services de traduction s'engage à respecter des pratiques fondées sur le respect mutuel.

Ethique

- Face à des situations imprévues ou exceptionnelles, le prestataire de services de traduction prend les mesures qui s'imposent en se référant à l'ensemble des principes du présent code de déontologie.

La politique d'Achats responsable d'AWS

Nos fournisseurs jouent un rôle clé dans la croissance et le succès d'AWS. Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons, à travers notre charte Achats, envers eux.

Indépendance

- Nous refusons toute gratification ou cadeau d'une valeur autre que symbolique de la part de nos fournisseurs et prestataires. S'ils ont déjà été perçus, ces cadeaux et gratifications doivent être restitués à leur auteur. Dans ce cadre, nous ne sommes pas autorisés à donner notre adresse personnelle à un fournisseur.
- AWS n'envoie aucun cadeau à ses fournisseurs, où qu'ils soient et quels qu'ils soient, sauf éventuellement dans le cadre d'un programme global validé par la Direction.

Confidentialité

- Nous garantissons, tout au long de notre emploi au sein d'AWS ou après l'avoir quitté, la confidentialité des données non publiques relatives à nos fournisseurs communiquées lors de la relation d'affaires avec AWS. Nous ne pouvons utiliser ou révéler à toute autre personne des informations qualifiées de sensibles et/ou confidentielles. Dans le cadre des échanges avec les fournisseurs, ce type d'information relative notamment aux accords commerciaux, données techniques et financières, sont couverts par un document légal mutuellement signé.
- Nous assurons également la protection et la confidentialité des données relatives à AWS.

Conflit d'intérêts

- Nous devons nous assurer que nos activités et intérêts personnels, directs ou indirects, n'entrent pas en conflit avec ceux d'AWS. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt pour l'entreprise.
- Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un salarié ou un proche (parents, amis...) est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction concernant AWS.
- Nous devons faire preuve de discernement afin d'éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêts ou être perçue comme telle.

Concurrence, équité et transparence

- Nous appliquons des méthodes d'achats qui stimulent la réelle concurrence entre des fournisseurs.
- Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté et respect, et nous donnons les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des fournisseurs pour la construction du panel comme dans l'attribution des affaires. Dans le cas où un fournisseur fait une erreur manifeste dans ses cotations ou transactions, préjudiciable à la pérennité des échanges commerciaux futurs, nous le lui signalons par écrit même si cela est défavorable à l'intérêt court terme d'AWS. Nos relations sont fondées sur des principes de transparence et d'intégrité.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

- Pour les appels d'offres qui le permettent, AWS souhaite promouvoir les clauses sociales et environnementales et demande à ses fournisseurs de présenter leurs actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises et de les valoriser comme des avantages compétitifs.

Réduction des risques de dépendance réciproque

- Nous cherchons à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril AWS ou un de nos fournisseurs. Nous invitons nos fournisseurs à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

La politique sociale et éthique

AWS a construit son développement sur des valeurs de responsabilité sociale et contribue à l'épanouissement personnel et professionnel de ses employés. À ce titre, la société a mis en place un certain nombre de mesures participant au bien-être de ses employés.

Le bien-être de nos salariés

- Mise en place d'une Mutuelle d'entreprise (complémentaire santé) et d'un mécanisme de prévoyance décès / invalidité,

L'égalité des chances, le non-discrimination

- Le recrutement est au cœur de notre activité, nous sommes donc particulièrement sensibles aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité au sein de notre société.
- Nous respectons et appliquons le principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
- A cet titre, nos effectifs reflètent une grande diversité culturelle et ethnique, et ce, quels que soient les niveaux de qualification.
- Pour confirmer nos principes de non-discrimination et d'égalité des chances, nous avons signé la charte de la diversité des entreprises.

Sensibilisation des salariés

- Pour renforcer la sensibilisation des salariés à l'environnement, les canaux de la communication interne, comme la Newsletter et les notes internes, sont mobilisés.
- Pour encourager la responsabilité environnementale des salariés, une charte de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi qu'une charte d'éco-responsabilité consacrée aux gestes écologiques à adopter au bureau, sont distribués à tous nos salariés.

Sensibilisation de nos interlocuteurs

- Un message accompagné d'un logo visuel situé en bas de chacun de nos emails invite le destinataire à ne pas imprimer le courriel pour contribuer au respect de l'environnement.
- Chaque salarié d'AWS, est sensibilisé à notre politique de responsabilité sociale et environnementale, et chacun est également proactif dans cette démarche globale de société.

AWS exprime ainsi sa volonté de conduire ses activités dans le respect des valeurs fondamentales d'une entreprise citoyenne.

Le directeur,

Alain QUILLET